

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 octobre 2023 – Délibération n°105

L'an deux mil vingt trois et le cinq octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	23

Date de la convocation	05/10/2023
Date d'affichage de la convocation	28/09/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (Pouvoir à Mélanie BRUNET)- CAZES CORBOZ Maryse – DE LESCURE Jérôme (pouvoir à Mathieu CONSTANS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle -JARROUSSE Caroline (pouvoir à Clémence ANGLADE) - LAYRAL Rémi - MURET Yvain -

Objet

SUBVENTION A LA CROIX ROUGE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi d'un courrier de la délégation territoriale de la Croix Rouge. Cette association mène des actions sur le territoire des Causses à l'Aubrac.

La communauté de communes a cette année refusé la demande annuelle de subvention d'un montant de 3 600 euros (considérant que l'aide alimentaire ne relève pas de sa compétence).

Il est proposé au conseil municipal le versement d'une subvention de 1 200 euros à la Croix Rouge, en considérant que les autres communes du territoire où la Croix Rouge intervient devraient verser également une aide financière.

Après en avoir délibéré et à 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal :

- Décide d'octroyer une aide de 1 200 euros à la Croix Rouge (délégation Aveyron)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

le Maire, Edmond GROS

